

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.
Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2023

Présents : Mmes Brédif, Marre, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Ligonnière, Rattier, Robin, Tartarin, Taupin, Verna

Excusé avec pouvoir : M. Liaudois (pouvoir à Mme Tartarin)

Absente : Mme Jamet

Secrétaire de séance : M. Taupin

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

- Réalisation d'un emprunt pour la révision du PLU

N° 2023-44: RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

7.3 Finances locales - emprunt

La maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de révision du plan local d'urbanisme, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 53 000,00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu le recours à l'emprunt inscrit dans la décision modificative au budget votée le 21 novembre 2023,

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires pour un emprunt de 53 000,00 € sur 10 ans à taux fixe :

- Crédit agricole : taux d'intérêt 5.21 % - coût des intérêts/10 ans : 16 339.10 € (+ frais de dossier : 120.00 €)
- Caisse d'épargne : taux d'intérêt 4.61 % - coût des intérêts/10 ans : 13 451.20 € (+ frais de dossier : 75.00 €)
- La Banque postale : taux d'intérêt 3.95% - coût des intérêts/10 ans : 11 564,00 € (+ frais de dossier : 200.00 €)

Il est proposé de retenir l'offre de La Banque Postale.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre de financement proposée par La Banque Postale selon les caractéristiques indiquées ci-dessous :
 - Score Gissler : 1A
 - Montant du contrat de prêt : 53 000,00 EUR
 - Durée du contrat de prêt : 10 ans
 - Objet du contrat de prêt : financer les investissements
 - Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2034
 - Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.
 - Montant : 53 000,00 EUR
 - Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 05/02/2024, en une fois avec versement automatique à cette date
 - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,95 %
 - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 - Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
 - Mode d'amortissement : échéances constantes
 - Remboursement anticipée : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 - Commission d'engagement : 200,00 EUR

- **Autorise** la maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus avec La Banque Postale.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le mardi 19 décembre 2023.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

Délibérations	
2023_44	Réalisation d'un emprunt pour la révision du PLU

Liste des membres du conseil municipal du mardi 5 décembre 2023

Conseillers municipaux	Présent/Absent/Excusé
Brédif Florence	
Jamet Evelyne	Absente
Liaudois Jean-Michel	Excusé avec pouvoir
Ligonnière Pascal	
Marre Anne-Laure	
Rattier Jean-Philippe	
Robin Patrick	
de Saint-Seine Chantal	
Tartarin Martine	
Tartarin Nicaise	
Taupin Michel	
Verna Patrick	

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2023

La Présidente de séance,

Le secrétaire de séance

La maire,

Martine Tartarin